

Esthétique-Cosmétique et enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie (IDCC 3032)

- avenant n° 17 du 17.04.2018 relatif à la classification des emplois,
- avenant n° 23 du 11.07.2019 relatif à la modification du point 6 de l'article 11 « Classifications et définitions des emplois »,
- avenant n° 25 du 16.10.2019 relatif à la classification des emplois du personnel des services administratifs et des services généraux,

conclus dans le cadre de la convention collective nationale du 24 juin 2011.

PROCEDURE

Article 3 de l'ANI du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des cadres

LA PROFESSION

La branche est composée d'entreprises de soins de beauté et d'entretien corporels, ainsi que de structures d'enseignement secondaire, post-secondaire, supérieur et de formation continue liés aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie.

Il s'agit d'une branche très artisanale : les entreprises de soins de beauté et corporels comptent 62 100 entreprises parmi lesquelles il y a 25 000 auto-entrepreneurs et 40 500 salariés.

Les établissements d'enseignements comptent en moyenne chacun 15 salariés.

LES TEXTES

Les organisations professionnelles d'employeurs signataires des 3 textes soumis pour agrément à la Commission paritaire rattachée à l'Apec sont la FIEPPEC, la CNAIB et l'UPB. Les syndicats de salariés signataires sont FNECS CFE-CGC, FGTA FO et UNSA FCS. L'avenant n° 25 du 16.10.2019 compte également comme syndicat de salariés signataires la CSD CGT.

Les emplois de la branche sont répartis en 3 types de personnels : les personnels des instituts et spa, les personnels des écoles d'esthétique et les personnels des services administratifs et généraux intervenant dans les 2 types de structures.

A chaque emploi est attribué un coefficient qui détermine l'appartenance à l'un des 3 collèges existants : les employés, les agents de maîtrise et les cadres.

Après interview de la branche, les coefficients sont indépendants du système Parodi.

En 2014, l'Agirc a délivré un agrément sur la classification professionnelle de la CCN étudiée, que l'on retrouve sur Affilia.

L'avenant n° 17 du 17.04.2018 modifie la classification des personnels des écoles.

L'avenant n° 23 du 11.07.2019 modifie la classification des personnels des instituts et spa.

L'avenant n° 25 du 16.10.2019 modifie la classification des personnels des services administratifs et généraux.

DECISION PRISE SUR LA DETERMINATION DES COTISANTS OBLIGATOIRES A LA PREVOYANCE DES CADRES (articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17.11.2017 – anciennement articles 4 et 4 bis de la CCN de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947)

- **CADRES (article 2.1)**

La Commission paritaire valide l'affiliation au titre de l'article 2.1 de l'ANI du 17.11.2017 des emplois aux coefficients 270 et 300 formant le collège des « cadres ».

- **ASSIMILES CADRES (article 2.2)**

Néant.

DEVOIR D'INFORMATION

Les entreprises relevant du champ d'application de la CCN devront être avisées par courrier des catégories de salariés qu'elles doivent affilier au régime de prévoyance des cadres et assimilés conformément à l'ANI du 17 novembre 2017.

DATE D'EFFET

01.09.2021

ANNEXES

- Annexe 1 : Tableau de synthèse de l'agrément
- Annexe 2 : Tableau des bénéficiaires cadres - 2.1

SYNTHESE DE L'AGREMENT

Personnels des écoles		
catégories	coefficients	groupe de cotisants
Employés	135	hors régime
	200	
	230	
	240	
	245	
Agents de maîtrise	250	hors régime
Cadres	270	2.1
	300	

Personnels des instituts		
catégories	coefficients	groupe de cotisants
Employés	135	hors régime
	150	
	160	
	175	
	180	
	200	
Agents de maîtrise	230	hors régime
	250	
Cadres	270	2.1
	300	

Personnels des services administratifs et généraux		
catégories	coefficients	groupe de cotisants
Employés	135	hors régime
	150	
	160	
	200	
Agents de maîtrise	230	hors régime
	250	
Cadres	270	2.1
	300	

BENEFICIAIRES : CADRES – ARTICLE 2.1

Personnels des écoles			
coefficients	emplois		description
	niveau	emplois-repères	
270	1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Directeur d'établissement ➤ Directeur des ressources humaines ➤ Directeur financier/ère ➤ Directeur pédagogique ➤ Attaché(e) de direction ➤ Directeur général(e) adjoint(e) 	<p>Contenu de l'activité Travaux hautement qualifiés mettant en œuvre des compétences supérieures acquises par formation spécifique et par expérience. Personnel autorisé à diriger un établissement scolaire.</p> <p>Autonomie Large autonomie dans le cadre d'objectifs généraux.</p> <p>Aptitude relationnelle et commerciale Communique avec tous les tiers ; a la responsabilité d'un établissement ; bénéficie d'une large délégation de pouvoirs pouvant inclure la gestion du personnel.</p> <p>Formation/expérience Diplôme de l'enseignement supérieur (niveaux I à III) avec expérience significative et/ou expérience professionnelle équivalente</p>
300	2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Directeur régional ➤ Directeur général 	<p>Contenu de l'activité Travaux hautement qualifiés mettant en œuvre des compétences supérieures acquises notamment par l'expérience (compétences générales dans plusieurs domaines ou compétences approfondies dans un domaine spécifique).</p> <p>Autonomie Très large autonomie dans le cadre d'objectifs généraux ; fixation des objectifs et responsabilité de leurs réalisations.</p> <p>Aptitude relationnelle et commerciale Très large délégation de pouvoirs ; représentation de l'employeur auprès de tous les tiers.</p> <p>Formation/expérience Diplôme de l'enseignement supérieur (niveau I à III) avec une expérience confirmée et/ou expérience professionnelle équivalente.</p>

Personnels des instituts et spa			
coefficients	emplois	conditions	descriptions
270	Directrice d'exploitation	Diplômée ou titulaire du « CQP Spa Manager », justifiant d'une expérience professionnelle effective de 5 années en esthétique.	Elle travaille en autonomie, définit les objectifs, organise l'activité de l'entreprise, encadre le personnel. Elle garantit le bon fonctionnement de l'entreprise, gère les fonctions administratives, commerciales et techniques. Elle peut être amenée à gérer 1 ou 2 établissements
300	Directrice d'exploitation		Elle travaille en autonomie, définit les objectifs, organise l'activité de l'entreprise, encadre le personnel. Elle garantit le bon fonctionnement de l'entreprise, gère les fonctions administratives, commerciales et techniques Elle peut être amenée à gérer plus de 2 établissements.

Personnels des services administratifs et généraux		
coefficients	emplois	compétences attendues
270	Responsable ressources humaines	Effectuer le recensement des besoins de formation, l'élaboration du plan et de son suivi ainsi que le développement des compétences au regard de la politique de l'entreprise. Rechercher et sélectionner les candidats. Participer à l'élaboration ou /mise en œuvre de la stratégie RH Participer à la gestion des emplois et développement des compétences Assurer la gestion opérationnelle des RH
	Responsable en gestion des systèmes d'information	Exercer tout ou partie des activités des domaines suivants : Contribution à l'élaboration du schéma directeur, Mise en place et maintenance des systèmes d'information, Exploitation, contrôle, évolution des systèmes d'information, Gestion d'équipe S'assurer de la bonne application du RGPD
	Responsable commercial	Mettre en œuvre un plan d'action commerciale en application de la politique marketing de l'entreprise, gérer un portefeuille clients, analyser et suivre l'évolution d'un marché. Constituer une équipe et l'animer au quotidien Manager un projet dans toutes ses dimensions
300	Directeur des ressources humaines	Conseiller la direction générale Mettre en oeuvre la politique et le processus de recrutement Elaborer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) selon la stratégie de l'entreprise Assurer le respect des obligations légales et réglementaires Participer et animer le dialogue social Manager des équipes Assurer le déploiement et le suivi de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)

	Directeur administratif et financier	Conseiller la Direction générale Veiller à la pérennité financière de l'entreprise Intervenir dans les montages de financements spéciaux et les projets de croissance externe Manager des équipes
--	--	---